

Opérateur en prévention, surveillance et intervention armées sur site sensible

RNCP35686 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	23641, 42822
Code(s) ROME	K2503, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/06/2021
Date d'échéance	17/06/2024

Certificateur(s)

F P S G FORMATION PREVENTION SECURITE GENERALE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE · SIRET : 41391229600048

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'opérateur en prévention, surveillance et intervention armées sur site sensible exerce ses fonctions pour le compte d'une entreprise de sécurité privée habilitée ou bien au sein d'entités dotées d'un service interne de sécurité/sûreté. Il agit dans des circonstances l'exposant personnellement ou exposant les personnes situées dans les lieux surveillés et classés « site sensible », selon le III de l'article R 613-3 du code de la sécurité intérieure, à un risque majeur d'atteinte à leur vie et identifiés par la Préfecture.

Il est chargé d'assurer la surveillance humaine, éventuellement par des systèmes électroniques de sécurité de biens, meubles ou immeubles, ainsi que la sécurité/sûreté des personnes se trouvant dans ces lieux. Il est par ailleurs primo-intervenant en secourisme tactique et peut venir en appui d'agent(s) non armé(s).

Obligatoirement équipé d'un gilet pare-balles, il réalise ses missions en binôme ou en trinôme, sous la responsabilité d'un chef désigné.

Il est à la fois porteur d'arme(s) de catégorie D et de catégorie B en double dotation.

ACTIVITÉS VISÉES

Assurer la prévention armée.

Assurer la surveillance armée.

Réaliser une action de secourisme tactique, dans le domaine de la sécurité armée.

Réaliser une intervention armée.

Employer une arme de poing, dans le cadre de la sécurité armée.

Employer une double dotation, dans le cadre de la sécurité armée d'un site sensible.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer la prévention armée

Se conformer strictement à la réglementation particulière en vigueur dans le domaine de la sécurité privée en contrôlant en permanence son application

Anticiper et surmonter son stress en conduisant les missions avec l'armement de service

Communiquer avec le public en adaptant son message à la situation locale et aux éléments de langage prescrits

Réaliser une analyse comportementale dans l'action d'anticipation

Établir une stratégie de négociation, d'intercession et d'apaisement en se conformant à l'éthique professionnelle

Se prémunir contre le syndrome post-traumatique en mobilisant au mieux ses ressources physiques et psychologiques

Identifier un risque ou une menace terroriste potentielle en accumulant et en croisant des informations opérationnelles

Protéger activement son armement en appliquant les procédés et techniques appropriés

Protéger le secret en respectant les règles de prudence et de précaution

Conserver la validité de sa carte professionnelle en observant les préconisations sur les périodicités de mise à jour des compétences, d'entraînement et du suivi administratif

Assurer la surveillance armée

Analyser une situation tactique en se situant au sein de l'organisation de protection

Contrôler sa (ou ses) arme(s) et équipements associés en relevant toute anomalie constatée et en demandant les compléments ou ajustements

Conduire des opérations de maintien en condition en veillant aux règles de contrôle et d'entretien

Assurer la permanence d'un poste central de sécurité en y prenant un tour de service

Informersa hiérarchie à temps et régulièrement en exploitant les moyens mis à disposition et selon les procédures opérationnelles préconisées

Alerter en fournissant un point situationnel actualisé au renforcement et à la hiérarchie

Réaliser une mission de surveillance armée statique

Activer un dispositif de contrôle d'accès en étant inséré à un dispositif de protection

Exécuter une mission dynamique de surveillance armée en respectant un itinéraire prescrit et une planification d'occupation de secteurs

Réaliser une action de secourisme tactique, dans le domaine de la sécurité armée

Exprimer des besoins d'actualisation en identifiant des voies de développement des compétences

Mobiliser les ressources individuelles et collectives en contrôlant leur nombre et leur état

Sécuriser la scène en maîtrisant la fonction de « primo-intervenant »

Réaliser un bilan succinct en identifiant les différentes victimes/blessures rencontrées

Déclencher rapidement l'alerte en continuant à enrichir le compte rendu par des informations pertinentes

Effectuer les gestes de premiers secours/intervenir sur un membre de l'Élément de Surveillance et d'Intervention Armées (ÉSIA) en respectant la méthode de prise en charge « MARCHÉ »

Assurer sans relâche la surveillance de la (des) victime(s) en réévaluant régulièrement son (leur) état puis en complétant la fiche d'intervention

Prévoir et initier la prise en charge par les secours extérieurs en continuant la surveillance vitale de la (des) victime(s)

Réaliser une intervention armée

Apprécier les composantes de l'engagement à venir en collectant et analysant les informations d'ensemble

Réagir à une menace à distance verbale ou physique en limitant l'utilisation de la force au strict nécessaire tant en durée qu'en intensité

Se préserver face à un danger ou à une agression en se fondant sur les techniques (opérationnelles et/ou rapprochées d'actions défensives) de mise en sécurité immédiate

Veiller à la protection des personnes menacées en employant, à son initiative ou sur ordre, les mesures collectives préconisées

Intervenir sur une menace d'engin explosif improvisé en appliquant les procédures et en respectant les fiches d'intervention

Intervenir en élément constitué en se coordonnant avec l'(les) autre(s) Opérateur(s) en Prévention, Surveillance et Intervention Armées (OPSIA)

Diriger un élément de surveillance et d'intervention armées en signifiant et répartissant des ordres explicites et sans équivoque

Employer une arme de poing, dans le cadre de la sécurité armée

Entretenir son arme de poing en respectant les règles de sécurité

Maîtriser les règles de stockage et de traçabilité de l'arme de poing, en s'interdisant toute approximation

Vérifier son arme de poing, ses munitions et les accessoires en agençant l'ensemble

Préserver la validité de sa carte professionnelle en observant les préconisations sur les périodicités de mise à jour des compétences, les modalités de l'entraînement et le suivi administratif

Évoluer avec l'arme de poing en toute autonomie et responsabilité

Riposter avec son arme de poing après une analyse de la situation et des risques encourus, tout en œuvrant dans le cadre de la légitime défense

Conserver la capacité opérationnelle de riposte de l'ÉSIA en maintenant une vigilance omnidirectionnelle et en gardant l'initiative

Gérer la zone d'action après un engagement par le feu, en adoptant des mesures conservatoires et en se tenant prêt à accueillir les secours

Employer une double dotation, dans le cadre de la sécurité armée d'un site sensible

Assurer la sécurité d'un site classé « sensible » en appliquant les règles locales de protection renforcée

Effectuer les opérations d'entretien courant de ses armes en ne transigeant pas sur les règles de sécurité

Maîtriser les règles de stockage et de traçabilité d'une double dotation d'armes en ne s'accommodant d'aucune approximation

Vérifier l'armement, les munitions et les accessoires en agençant sa double dotation et les équipements associés

Régler ses armes d'épaule en procédant à l'ajustement des organes de visée ou du dispositif d'aide à la visée

Conserver la validité de sa carte professionnelle en observant les préconisations sur les périodicités de mise à jour des compétences, d'entraînement et du suivi administratif

Manœuvrer avec une double dotation en armement de catégorie B en toute autonomie et responsabilité

Riposter avec une double dotation en identifiant l'arme à employer

Conserver la capacité opérationnelle de riposte de l'ÉSIA en s'opposant de façon graduelle et en gardant l'initiative

Gérer la zone d'action après un engagement par le feu en adoptant des mesures conservatoires et en se tenant prêt à accueillir les secours

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire exerce ses fonctions pour le compte d'une entreprise de sécurité privée habilitée ou bien au sein d'entités dotées d'un service interne de sécurité/sûreté.

Il agit dans des circonstances l'exposant personnellement ou exposant les personnes situées dans les lieux surveillés et classés « site sensible », selon le III de l'article R 613-3 du code de la sécurité intérieure, à un risque majeur d'atteinte à leur vie et identifiés par la Préfecture.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de sécurité privée armé.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ;

Loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;

Code de la sécurité intérieure – Livre VI : activités privées de sécurité ;

Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 ;

Décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif ;

Décret n° 2017-606 du 21 avril 2017 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité ; - décret n° 2017-909 du 9 mai 2017 relatif au contrôle de la circulation des armes et des matériels de guerre ;

Décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme ;

Décret n° 2018-542 du 29 juin 2018 relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes ;

Décret n° 2018-1270 du 26 décembre 2018 portant diverses dispositions relatives aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité ;

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;

Arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité ;

Arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;

Arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
Arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
Arrêté du 15 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
Arrêté du 15 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
Arrêté du 27 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;
Arrêté du 24 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité (MAC) dans le domaine de la sécurité ou d'une autorisation préalable ou d'une autorisation provisoire du CNAPS spécifique à l'ASR ;
Satisfaire aux tests de vérification d'aptitude à la fonction d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques ;
Avoir validé les tests de compréhension écrite et orale (langage clair et standard du niveau B1) ;
Avoir validé les tests préalables physiques, théoriques et psychotechniques mis en place par FPSG ;
Satisfaire à un entretien avec un expert métier (formateur et/ou représentant de l'organisme certificateur FPSG) ;
Etre titulaire du certificat PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou du certificat de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en cours de validité ;
Fournir un certificat médical datant de moins de trois mois, indiquant que leur état de santé psychique et physique n'est pas incompatible avec la détention ou l'utilisation d'armes à feu et de munitions.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Président, gérant de FPSG ou son représentant.

Un membre au moins du collège « formateur », interne.

Deux membres externes, en activités dans le secteur visé, issu du collège dit « professionnel ».

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Président, gérant de FPSG ou son représentant.

Un membre au moins du collège « formateur », interne.

Deux membres externes, en activités dans le secteur visé, issu du collège dit « professionnel ».

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président, gérant de FPSG ou son représentant.

Un membre au moins du collège « formateur », interne.

Deux membres externes, en activités dans le secteur visé, issu du collège dit « professionnel ».

Un ou plusieurs experts, si nécessaire, mais sans voix délibérative.

Un suppléant pour le président du jury est préalablement désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Base légale

Date de décision	17/06/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/06/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.fiducial-fpsg.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35686/>